CRÉDIT d'IMPÔT

La cotisation syndicale donne droit à une réduction d'impôt sur les revenus 2020. Ainsi pour une cotisation de 110 €, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 72 €. Ce qui ramène le coût réel à 38 € (soit environ 0,10 € par jour). **C'est une réduction de 66 %** sur votre cotisation qui vous est ainsi offerte qui profite, à la fois, aux **salariés imposables (réduction déduite de l'impôt) et aux salariés non-imposables (virement bancaire du Trésor Public).**

Un justificatif pour la déclaration de revenus 2020 (au printemps 2021) sera adressé en janvier 2021.

ATTENTION : Pour les salariés qui sont aux frais réels, il n'y a pas de crédit d'impôt mais la cotisation syndicale peut-être prise en compte dans les frais réels.

Le Prélèvement automatique de votre cotisation en 5 fois sans frais

Pour votre cotisation de l'année civile 2020, vous pouvez opter pour le prélèvement automatique en 5 fois.

Les prélèvements seront effectués le 5 des mois d'avril, juin, août, octobre, décembre.

Si vous choisissez ce mode de règlement, ***remplissez*** :

→ Le mandat de prélèvement SEPA

→ **et** le bulletin d'adhésion joint.

N'oubliez pas !

→ **de signer** l'autorisation de prélèvement,

→ **d'indiquer** le montant de votre cotisation **annuelle** sur votre bulletin d'adhésion (nous effectuerons la division par 5).

Renvoyez le tout à : ⟹

SNEC-CFTC
52, rue Daire
80000 AMIENS

Ce choix n'entraîne, pour vous, aucun frais supplémentaires. Ceux-ci sont pris en charge par le SNEC-CFTC.

✂----------

MANDAT de Prélèvement SEPA

*En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le **SNEC CFTC** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEC-CFTC.*
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé, et vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Syndicat CFTC Enseignement Privé — La force du dialogue, la volonté d'avancer

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
SNEC-CFTC
52, rue Daire 80000 AMIENS

ICS : FR08ZZZ457124

CODE RUM :

COMPTE A DEBITER

IBAN (Identifiant international de compte)

BIC (Identifiant international de l'établissement)

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

A _____ **le** _____ **Signature**

N'oubliez pas de dater et signer
N'oubliez pas de joindre votre IBAN/BIC
(auparavant RIB : Relevé d'Identité Bancaire)

D